

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° 04

Correspondant à EC1907/2006 (REACH) et OFDS (CH)

Editée le 14 juin 2012

Version: 17.04.2015

Par : ACTA Conseils

1. Identification de la préparation et raison sociale

Nom du produit :

Paramousse

N° OFSP

CHZB2062

N° SZID

212467

But d'application :

Produit curatif et préventif pour le traitement des mousses, algues, moisissures.

Fabricant / Fournisseur :

Chimibat Sàrl
 Rte de la Chocolatière 25
 CH-1026 Echandens
 Tél. : 021 701 41 11
 Fax : 021 701 41 12
 Courriel : info@chimibat.ch

Numéro d'appel en cas d'urgence :

Chimibat Sàrl : 021 701 41 11 (heures de bureau)
Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 (24h/24)

2. Identifications des dangers

Contient du chlorure de didécyl diméthylammonium.

Nocif - Nocif en cas d'ingestion - Dangereux pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique.

Eléments d'étiquette

Etiquetage selon 1272/2008 (CLP) et SGH

(au plus tard dès le 01.06.2015)



Mots indicateurs		Danger			
Mention de dangers CEC :		<p>Dangers physiques : Non classé comme danger physique selon les critères CLP</p> <p>Dangers pour la santé :</p> <p>H 315 : Peut provoquer une allergie cutanée. H 318 : Provoque des lésions oculaires graves. H 400 : Très toxique pour les organismes aquatiques</p> <p>H 301 : Toxique en cas d'ingestion</p> <p>Autres dangers :</p> <p>H290 : Peut être corrosif pour les métaux</p>			
Mentions de mises en garde CEC :		<p>Réaction : P 102 : Tenir hors de portée des enfants P 301/P310 : En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P 350 : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon</p> <p>Stockage : P 405 : Garder sous clef</p> <p>Elimination : P 501 : Eliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.</p>			
3. Composition / information sur les composants					
Caractérisation chimique du produit :		Mélange à base aqueuse effectué à partir des produits mentionnés ci-après.			
Substances dangereuses :		D'après la directive sur les substances dangereuses CLP CE n° 1272/2008			
No. CAS	Désignation	Teneur %poids	Symbole de danger	Phrases	
				H	
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium	3.00	SGH05 SGH09	H301 H315 H400	
<i>Texte des phrases R et H : voir chapitre 16</i>					
4. Premiers secours					
Indications générales :		En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, il faut consulter un médecin.			
Inhalation :		Conduire la personne concernée à l'air frais. En cas de douleurs persistantes, consulter un médecin.			

<p>Contact avec les yeux :</p>	<p>Le cas échéant enlever les lentilles de contact.</p> <p>Rincer immédiatement l'œil touché à l'eau courante, pendant au moins 10 minutes (jusqu'à l'arrivée d'un médecin), maintenir les paupières bien ouvertes. Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>Consulter un ophtalmologue.</p>
<p>Contact avec la peau :</p>	<p>Ne pas utiliser des solvants.</p> <p>Retirer les vêtements contaminés.</p> <p>Rincer et laver la peau abondamment avec de l'eau.</p> <p>Consulter un médecin</p>
<p>Ingestion :</p>	<p>Immédiatement consulter un médecin ou diriger la personne vers l'hôpital le plus proche.</p>
<p>5. Mesures de lutte contre l'incendie</p>	
<p>Solution aqueuse non-inflammable</p>	
<p>6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</p>	
<p>Précautions personnelles Equipement de protection Procédures d'urgences</p>	<p>Eviter un contact avec le liquide déversé accidentellement ou libéré.</p> <p>Retirer immédiatement tout vêtement contaminé.</p> <p>Pour des préconisations en matière de choix d'un équipement de protection individuelle, voir le Chapitre 8 de cette FDS.</p> <p>Pour les recommandations sur l'élimination du liquide déversé accidentellement, voir le Chapitre 13.</p>
<p>Précautions environnementales</p>	<p>Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.</p> <p>Utiliser un confinement approprié pour éviter une contamination de l'environnement</p> <p>Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.</p> <p>Informers les autorités compétentes conformément à la loi.</p>
<p>Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage</p>	<p>En cas de déversement accidentel de petites quantités de liquide (< 1 fût /baril), transférer par des moyens mécaniques dans un récipient étiqueté et étanche, en vue d'une récupération ou d'une élimination du produit dans de bonnes conditions de sécurité.</p> <p>En cas de déversement accidentel de quantités importantes de liquide (> 1 fût /baril), transférer par des moyens mécaniques, par exemple d'un dispositif d'aspiration mobile à une cuve de collecte, en vue d'une récupération ou d'une élimination dans de bonnes conditions de sécurité.</p> <p>Dans tous les cas, laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié incombustible (sable, terre, vermiculite, etc.), puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité selon les prescriptions en vigueur.</p> <p>Retirer le sol contaminé et l'éliminer selon les prescriptions en vigueur.</p>

	Conseils supplémentaires	Pour les informations relatives à l'élimination, se référer au Chapitre 13. Signaler immédiatement aux autorités si une exposition quelconques de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.				
7.	Manipulation et stockage					
	Précautions générales	Eviter le contact avec ce liquide Nettoyer à fond après manipulation. Pour des informations sur les équipements de protection individuelle, voir Chapitre 8.				
	Précautions pour une manipulation sans danger	Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Une ventilation locale suffit. Ne pas créer de sprays aérosols avec le produit. Eviter tous mélanges ou manipulation en dehors des consignes d'utilisation.				
	Conditions de stockage sûr et incompatibilité	Entreposer sur un bac de rétention. Stockage à température ambiante. Eviter le contact du produit avec d'autres métaux (corrosion).				
	Utilisations finales spécifique	N/A				
	Transfert de produit	N/A				
	Matériaux recommandés	Pour les conteneurs, ou les revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.				
	Matériaux déconseillés	N/A				
	Consignes concernant les récipients	Ne pas utiliser de récipient métallique non-revêtu.				
8.	Contrôle de l'exposition et protection individuelle					
	Paramètres de contrôle					
	Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail					
	N° CAS	Produits	Source	Type	Concentration	Remarque
	7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium	-	-	-	-

<p>Note : VME : valeur (limite) moyenne d'exposition (8h) HSPA: Hydrocarbon Solvents Producers Association</p>	<p>DJA : dose journalière acceptable VECD : valeur (limite) d'exposition de courte durée ISSST : Service du répertoire toxicologique canadien</p>
<p>Contrôle de l'exposition</p>	
<p>Information générale</p>	<p>Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielle.</p> <p>Choisir des contrôles basés sur une évaluation des risques liés aux conditions locales.</p> <p>Les mesures appropriées comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des systèmes étanche dans la mesure du possible • Ventilation correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandation/limites d'exposition. <p>Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture, y compris ceux des animaux.</p> <p>Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.</p> <p>Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.</p> <p>Conserver à part les vêtements de protection.</p> <p>Eviter tout contact avec les yeux et la peau.</p>
<p>Equipement de protection individuelle</p>	<p>L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées.</p> <p>Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection.</p>
<p>Protection des yeux</p>	<p>Lunettes de protection (EN166)</p>
<p>Protection des mains</p>	<p>L'utilisation de gants homologués (EN374) constitués des matériaux suivants peut apporter une protection convenable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection long terme : gants en caoutchouc nitrile • Contact accidentel/protection contre les éclaboussures : gants en PVC ou en caoutchouc néoprène. <p>Nous recommandons les gants en caoutchouc nitril : épaisseur entre 0.4 - 0.65mm, longueur 31-38cm, perméation (0 > 6) : A : méthanol = 2, J : n-Heptane = 2, K : Soude Caustique 40% = 3)</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin des mains</p> <p>Ne porter des gants que sur des mains propres.</p> <p>Après utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.</p> <p>Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.</p>
<p>Protection corporelle</p>	<p>Gants / gants à manchettes, bottes et tablier résistants aux substances chimiques.</p> <p>Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements antistatiques en fibres naturelles ou synthétiques résistants à la chaleur.</p>

	Protection respiratoire	<p>Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous du seuil de protection de la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation.</p> <p>Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masques et de filtres.</p>		
		<p>Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'ébullition > 65°C) conforme à la norme EN 14387.</p> <p>Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié.</p>		
	Danger thermique	Non applicable		
	Méthodes de contrôle	Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles.		
	Mesures de contrôle de l'exposition environnementale	Les consignes locales sur les limites d'émission des substances volatiles doivent être observées lors du rejet de l'air extrait contenant des vapeurs.		
9	Propriétés chimiques et physiques			
	Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
	Aspect :	Liquide émulsion blanche	-	-
	Odeur :	Très faible	-	-
	Niveau de détection olfactive :	Données non disponibles	-	-
	pH :	6-8	-	-
	Point d'ébullition :	~100	°C	(Données non disponibles) DIN 51761
	Point d'éclair :	N/A	°C	DIN 51755
	Limites d'explosivité, flammabilité dans l'air	N/A	% (v)	
	Température d'ignition	N/A		
	Température d'auto-inflammation	N/A	°C	ASTM E-659
		N/A	°C	DIN 51794
	Pression de vapeur	~2'340	pa	À 20°C
		~610	pa	À 0°C
	Poids spécifique	Non disponible		
	Masse volumique	~998	kg/m ³	à 20°C

	Solubilité dans l'eau	Totalement miscible		
	Solubilité dans d'autres solvants	N/A		
	Viscosité dynamique	Non disponible		
	Viscosité cinématique	Non disponible	mm ² /s	À 25° C
	Densité de vapeur (air=1)	Non disponible		
	Vitesse d'évaporation	Non disponible		DIN 53170, di-éthyl ether=1 (nBuAc=1)
		Non disponible		ASTM D 3539 n-Bu-Ac=1
	Séparation du solvant	N/A	%	RID/ADR
10.	Stabilité et réactivité			
	Réactivité :	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	Stabilité :	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	Possibilité de réactions dangereuses :	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	Conditions à éviter :	Voir Chapitre 7		
	Matières à éviter :	Agents oxydants forts		
	Produits de décomposition dangereux :	Une décomposition thermique est hautement dépendante des conditions. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz atmosphériques, y compris le monoxyde de carbone et d'autres composés organiques seront dégagés lorsque le produit subira une combustion ou une dégradation oxydative ou une décomposition thermique. La décomposition de la molécule active peut dégager de l'acide chlorhydrique.		
11.	Informations toxicologique			
	Base d'évaluation :	Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.		
	Voies d'exposition :	L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire de : <ul style="list-style-type: none"> • Ingestion • Absorption par la peau • Contact avec les yeux 		
	Toxicité oral aiguë :	Faible toxicité, DL ₅₀ > 238 mg/kg (pour le rat)		
	Toxicité dermique aiguë :	Faible toxicité, DL ₅₀ > 3342 mg/kg (pour le lapin)		

	Irritation de la peau :	Peut provoquer une légère irritation de la peau.		
	Irritation des yeux	Peut provoquer une irritation des yeux		
	Sensibilisation de la peau :	Non sensibilisant pour la peau		
	Mutagénicité :	Non mutagène		
	Cancérogénicité :	Non énuméré comme carcinogène par le NTP, OSHA, ACGIH NTP : US National Toxicology Programme OSHA : US Occupational Safety and Health Administration ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists		
	Toxicité pour l'appareil reproducteur :	Non considéré comme nuisant à la fertilité. Estimé non toxique pour le développement.		
	Toxicité au niveau de l'organe cible pour expositions répétées :	Pas pertinent pour l'humain.		
	Symptômes :	N/A		
	Note :	Aucune information toxicologique n'est disponible pour le mélange. Le produit n'est pas contrôlé comme tel, mais classifié selon la méthode de la directive 99/45/CE suivant OChim Art12 § 1		
12.	Informations écologiques			
	Base d'évaluation	Des données toxicologiques incomplètes sur le produit sont disponibles. L'information ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'écotoxicologie de produits similaires.		
Toxicité aigüe				
N° CAS	Produits	% poids	Sujet	
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium	3.00	Poissons	Pratiquement non toxique : CL ₅₀ > 0.19 mg/l
			Invertébrés aquatiques	Pratiquement non toxique : CE ₅₀ > 0.062 mg/l
			Algues	Pratiquement non toxique : CE _{50r} > 0.026 mg/l
			Micro-organismes	Pratiquement non toxique : NOEC > 1000 mg/kg

Persistence et dégradabilité			
N° CAS	Produits	% poids	Remarque
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium	3.00	Facilement biodégradable : > 90% sur 28 jours
Mobilité			
N° CAS	Produits	% poids	Remarque
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium	3.00	Adsorption dans le sol, faible mobilité
13. Informations relatives à l'élimination			
Code déchet:		Code OMoD : 07-06-01 Est un déchet spécial au sens de l'OMoD.	
Emballage souillé :		Vider complètement le récipient. Voir Chapitre 7 avant de manipuler le produit ou le récipient. Une fois nettoyé, envoyer au récupérateur de fûts ou métaux.	
14. Informations relatives au transport			
Non soumis aux prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO/IATA).			
15. Informations réglementaires			
Classe de toxicité pour l'eau :		1 : Légèrement polluant	
Autres informations :		-	
16. Autres informations			
Phrases H		H 301	Toxique en cas d'ingestion
		H 315	Peut provoquer des allergies cutanées
		H 400	Très toxique pour les organismes aquatiques
Phrase P		P 102	Tenir hors de portée des enfants
		P 301	En cas d'ingestion : P 310
		P 310	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

		P 350	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
		P 405	Garder sous clef
		P 501	Eliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.